

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

### 5.4.1 Assureurs

#### **Promutuel Prairie-Valmont, société mutuelle d'assurance générale**

Avis d'émission de permis

*Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a émis, suite à la fusion de Promutuel Les Prairies, société mutuelle d'assurance générale et de Promutuel Valmont, société mutuelle d'assurance générale, un permis d'assureur à la société résultant de cette fusion, qui portera le nom de Promutuel Prairie-Valmont, société mutuelle d'assurance générale, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

Assurance automobile	Assurance contre le détournement
Assurance de biens	Assurance de frais juridiques
Assurance des chaudières et des machines	Assurance contre l'incendie
Assurance cautionnement	Assurance de responsabilité

Le siège de l'assureur est situé au 210, rue Lewis Ouest, Case postale 1460, Waterloo (Québec) J0E 2N0.

Fait le 1er avril 2010

La surintendante de l'encadrement  
de la solvabilité,

Danielle Boulet

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

### 5.4.3 Coopératives de services financiers